



# CCI PAYS DE LA LOIRE

## Economie circulaire : actions et propositions des CCI

Nantes, le 1<sup>er</sup> mars 2018

### Contexte



Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire, passer du jetable au durable, voilà le défi imposé par cette nouvelle dimension vertueuse de l'économie, générant moins de déchets, moins consommatrice de ressources, d'énergie et donc plus territorialisée.

L'économie circulaire se veut un modèle associant consommateurs, entreprises et collectivités locales, tous concernés par cet objectif de rendre nos choix plus

conformes à un mode de consommation et de production durables, favorables à l'emploi et également au lien social.

Dans le cadre de la TRIA, les réseaux consulaires contribuent au développement de l'économie circulaire, à travers les leviers et piliers suivants :

- **Nouveaux modèles économiques** : circuits courts, économie de la fonctionnalité, éco-conception, écologie industrielle et territoriale...
- **Transition énergétique et développement des énergies renouvelables** : économies par la mutualisation des flux, valorisation de la chaleur fatale, réseaux de chaleur, valorisation énergétique de la biomasse et notamment des biodéchets (méthanisation, co-génération...)
- **Amélioration de la performance globale** : innovation frugale, lutte contre le gaspillage des matières premières, industrie du futur (technologies propres et sobres, fabrication additive, *lean manufacturing*...), allongement de la durée de vie des produits (robustesse, réparation, réemploi...).



Ces enjeux **concernent toutes les entreprises** : industrie, commerce, service, entreprises artisanales, exploitations agricoles. Il s'agit, en général, d'opérer des transitions systémiques et transverses aux différentes activités :

- **lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets** : exploitations agricoles, artisans transformateurs, industriels et commerçants, collectivités sont les parties prenantes indispensables dans une approche territoriale permettant de trouver des solutions à l'échelle d'un écosystème local etc... .
- **mutualisation des flux** (matières, énergies, transports, services...) **et mise en œuvre de synergies** : grâce à des opérations d'écologie industrielle territorialisées et multi-acteurs (industrie, services...).

L'économie circulaire s'inscrit dans une dynamique territoriale qui fait appel à la connaissance mutuelle des acteurs et de leurs flux de matière, à leur capacité à initier des coopérations innovantes au plan local. Elle contribue à

l'émergence de projets de territoires, à la responsabilisation sur les enjeux environnementaux, tout en permettant le développement de nouvelles activités créatrices de valeur, générant des emplois non-délocalisables.

## Objectifs et action des réseaux consulaires

### Deux objectifs généraux :

1. Accompagner les entreprises et les territoires dans la connaissance et la gestion sobre des ressources et les rendre acteurs d'une meilleure utilisation et valorisation des matières.
2. Travailler la chaîne de valeur de l'extraction au recyclage, pour apporter des solutions aux entreprises en matière d'économie circulaire et favoriser l'émergence de filières nouvelles et/ou de nouveaux circuits créateurs d'emplois sur notre territoire.

**Pour atteindre ces objectifs, les trois réseaux consulaires**, associés dans le cadre de la TRIA, ont vocation à **agir ensemble** à chaque fois que cela s'avère pertinent, pour optimiser la mise en œuvre de projets territoriaux dans le champ de l'économie circulaire, avec comme thématiques prioritaires:

- l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), visant l'optimisation des flux (matières, énergie, compétences, eau, transports et autres services mutualisables) des activités économiques,
- la prévention de la production de déchets et des gaspillages,
- l'écoconception des produits et services,
- l'économie de la fonctionnalité.

Pour déployer leurs actions les trois réseaux consulaires agissent de façon coordonnée dans le cadre de la TRIA en prenant appui sur leurs atouts spécifiques :

- **la couverture de l'ensemble des secteurs économiques** concernés par l'économie circulaire (agriculture, artisanat, industrie, commerce, tourisme et services)
- **un savoir-faire dans la conception et dans la mise en œuvre de solutions adaptées aux TPE et PME**
- **un maillage territorial étroit** permettant une réelle proximité avec les entreprises et les parties prenantes concernées par l'action
- **une approche résolument économique, créatrice de valeur ajoutée, et garante de la création d'emplois** (identifier les gains potentiels pour l'entreprise et pour les collaborateurs)
- **une équipe de conseillers formés et spécialisés** dans l'accompagnement des entreprises sur le champ du Développement Durable
- **une organisation en réseau au niveau régional et national** facilitant la veille, le partage de bonnes pratiques et la massification des actions
- **un savoir-faire en matière d'animation** de collectifs d'entreprises et de communautés d'acteurs
- **des outils adaptés pour identifier les possibilités de mutualisation et de synergies** à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire
- **la connaissance des solutions et des expertises présentes sur le territoire** (R&D, filières de traitement et de recyclage, dispositifs d'appui et de financement...)
- **une pratique quotidienne de la coopération multi-acteurs** (institutions acteurs publics et privés, bureaux d'études, réseaux d'entreprises, centres de recherche et d'innovation, universités et écoles)
- **une démarche pionnière** sur le sujet, permettant de capitaliser sur de nombreux **retours d'expérience** partagés avec nos partenaires : ADEME, Conseil régional, DREAL, EPCI, associations et réseaux d'entreprises, bureaux d'études et tous autres acteurs du développement économique (PRI, ESS, ...)

## ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE : UN SAVOIR-FAIRE RECONNU DES CCI

Portées par la dynamique de la TRIA, les CCI ont renforcé leur positionnement sur l'économie circulaire et en particulier sur les actions d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT). En Pays de la Loire, on dénombre actuellement 21 démarches engagées en partenariat avec des EPCI, 11 nouvelles sont en préparation.

Les CCI accompagnent les EPCI sur toutes les phases de la démarche d'EIT :

- présentation de la démarche aux entreprises; identification et quantification des flux (matières, services, emplois... ) ; enregistrement et organisation des données avec un outil spécifique (ACTIF) ;
- analyse et identification des synergies potentielles (exploitation des données du logiciel ACTIF) ;
- mise en place des synergies inter-entreprises.

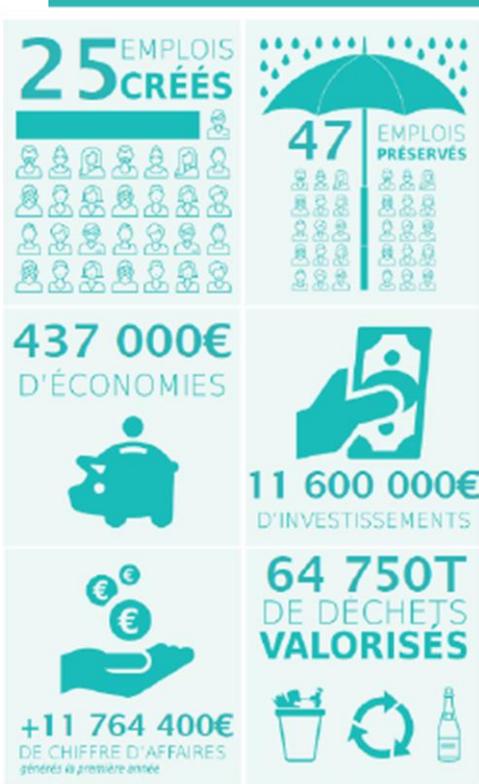
Dans le département de Maine-et-Loire, le bilan des 2 dernières années se traduit par des résultats concrets :

- 1200 T/an de matières mieux valorisées
- 130 K€ d'économies potentielles apportées aux entreprises concernées
- 10 emplois créés grâce à l'implantation d'activités nouvelles (valorisation et/ou mutualisation de flux).

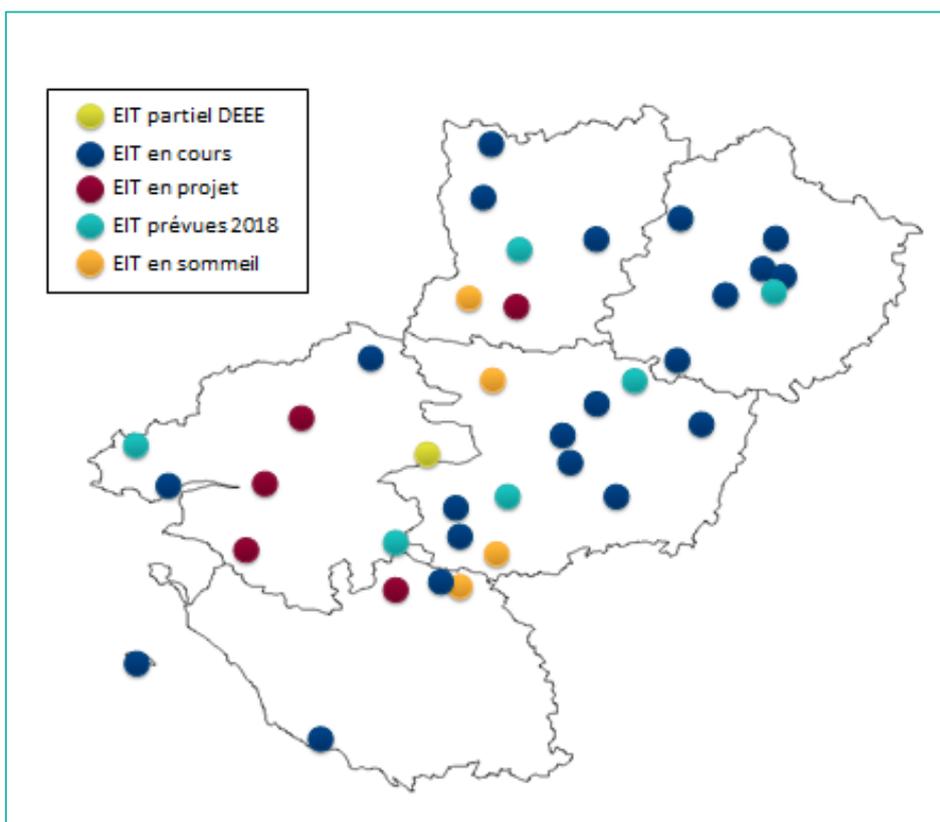
En juillet 2017, le réseau CCI Pays de la Loire a été sélectionné par l'ADEME pour opérer son programme « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts » sur la cible des PME de 20 à 49 salariés (diagnostics de flux).

En 2018, dans le cadre de son programme d'action économie circulaire (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) , le Conseil régional propose une fiche action spécifique sur l'EIT qui positionne la CCI comme un acteur de la gouvernance aux côtés de l'ADEME et de la REGION.

L'enjeu est à présent de conforter ce positionnement d'acteurs incontournables pour le déploiement des démarches d'EIT en Pays de la Loire. Ce positionnement implique l'affirmation d'un savoir-faire et d'une expertise en la matière, mais aussi la capacité à diffuser et faire accepter l'outil ACTIF comme une solution partageable avec l'ensemble des acteurs afin de pouvoir organiser, centraliser et exploiter l'ensemble des données recueillies sur les flux entrants/sortants des entreprises, à l'échelle d'une région et si possible de ses territoires limitrophes.



ACTIF - données nationales 2017 (2800 entreprises / 9500 flux)



Les démarches d'EIT en Pays de la Loire (2017)

## FEUILLES DE ROUTE REGIONALE ET NATIONALE : NOS PRECONISATIONS

### 1. Accompagner et former les entreprises à l'ECOCONCEPTION

- Contribuer à une meilleure connaissance des ressources, en mobilisant des écoles partenaires
- Encourager les démarches d'innovation intégrant l'analyse du cycle de vie des produits
- Favoriser la « propreté » et la sobriété des procédés industriels

### 2. Encourager les ACHATS RESPONSABLES

- Promouvoir l'utilisation des matières premières secondaires (issues du recyclage)
- Favoriser le développement des métiers et du business de la réparation
- Promouvoir les circuits courts
- Faciliter le développement des achats mutualisés

### 3. Accélérer le déploiement de l'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE sur tous les territoires

- Travailler avec les entreprises, les associations, les collectivités, les réseaux consulaires
- Identifier et cartographier les flux de matières, d'énergie, de services et d'emploi des PME à l'échelle de chaque territoire afin de rendre visible les opportunités de mutualisation et de créer des synergies (utilisation de l'outil ACTIF)
- Soutenir le développement de collecte des déchets de qualité dans un but de valorisation matière (MPS)

### 4. Lutter contre le GASPILLAGE ALIMENTAIRE (invendus, rebuts de production, pertes alimentaires de la grande distribution et de la restauration)

### 5. Soutenir le développement de l'offre régionale de services et de solutions pour la valorisation des déchets (recyclage, valorisation énergétique...)

Faciliter l'implantation d'unités locales de VALORISATION DES DECHETS économiquement viables ; optimiser les circuits d'acheminement

### 6. Soutenir le déploiement de nouvelles activités (métiers de la réparation / consommation collaborative / économie du partage) et l'EXPERIMENTATION DE MODELES contribuant à une économie durable (économie de la fonctionnalité / coopération et mutualisation de ressources). Intégrer les apports du numérique (IT for green) et des nouvelles technologies : objets connectés, big data, impression 3D des pièces de rechange (impact sur la durée de vie des produits, leur maintenance, leur réparation...)

### 7. Informer et animer un réseau d'acteurs (entreprises industrielles, commerce, services, tourisme ; développeurs économiques ; relais d'information...)

### 8. Développer les partenariats multi-acteurs (réseaux consulaires, réseaux d'entreprises, collectivités, universités et écoles...) et capitaliser les résultats régionaux des actions menées comme l'exemple de la TRIACADEMY (étudiants ambassadeurs / partenariat ESAIP Angers)

### 9. Utiliser un processus duplicable consistant à expérimenter localement, analyser, mesurer, capitaliser et communiquer avant de massifier

### 10. Disposer d'un observatoire interactif pour connaître les acteurs engagés dans l'économie circulaire (sur les différents piliers), les offreurs de solution dans ces domaines et les territoires engagés avec leurs retours d'expériences.

Ces préconisations ont été adressées au Conseil Régional dans le cadre de la préparation du plan régional de prévention et de gestion des déchets , intégrant un volet « économie circulaire ». Elles ont également servi de base à nos contributions dans des groupes de travail nationaux pour l'élaboration de la « Feuille de route Economie Circulaire » (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).